

16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 3483 | De M. Florian Chauche (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > associations et fondations | Tête d'analyse >Engagement bénévole dans les associations agrées de sécurité civile | Analyse > Engagement bénévole dans les associations agréées de sécurité civile. |
| Question publiée au JO le : 29/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Florian Chauche appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la baisse alarmante du nombre de bénévoles au sein des associations agréées pour participer aux missions de sécurité civile. Le bénévolat associatif est un acteur majeur de l'engagement de sécurité civile depuis le XIXème siècle et les associations agréées s'inscrivent dans cette continuité. La Croix-Rouge, la Protection Civile, la Croix Blanche, la Fédération Française de Sauvetage et l'Ordre de Malte en sont les composantes essentielles. Or l'hémorragie de bénévoles faisant suite à la crise de la covid-19 et la mutation du profil de ces derniers avec un recul significatif de l'engagement des personnes retraitées ne permet plus aux associations d'assurer leur rôle primordial aux côtés des pouvoirs publics. Ces associations ont besoin d'étudiants, d'actifs et également de jeunes retraités, ces derniers bénéficiant d'une plus grande disponibilité en matière d'amplitude horaire. Le recul de l'âge légal du départ à la retraite pouvant donc à ce titre avoir des conséquences néfastes pour ces structures. La situation est d'autant plus préoccupante au vu de l'explosion de la précarité dans le pays, de l'amplification des risques liés au changement climatique ou encore des événements sportifs de grande ampleur à venir, tels que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec tous les risques sécuritaires que cela implique. À titre informatif, lors des attentats du 13 novembre 2015, les associations agréées ont comptabilisé 11 862 heures d'engagement opérationnel bénévole. On sait que les bénévoles de ces structures ont besoin de missions motivantes et précisément définies, d'un emploi effectif et d'une animation active du réseau local sans quoi le découragement voire même les *burn-out* sont monnaie courante. Pour assurer ces critères déterminants de la pérennisation de l'engagement, les associations ont, elles, besoin du soutien de l'État. L'aide à la recherche de bénévoles demande la mise en place d'une politique volontariste tant sur le plan symbolique que sur le plan financier. Le bénévolat permettant des économies substantielles aux pouvoirs publics et un fléchage des fonds vers les moyens matériels, on pourrait aujourd'hui difficilement s'en passer. Compte tenu de ces éléments, la baisse de 10 % des subventions à ces associations entre 2022 et 2023, prévu par le PLF 2023, pour passer à un niveau de dotation inférieur à celui de 2019 est difficilement compréhensible. Ainsi et parce que gouverner c'est prévoir, il le questionne sur les mesures qu'il compte prendre pour faciliter les conditions d'engagement des 60 000 bénévoles de la sécurité civile et pour favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles au sein de ces structures.